RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté en plénière du 13 décembre 2011

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVE

Groupe de la mutualité

Saisi par le gouvernement, le CESE rend son avis sur le système de formation professionnelle, ses évolutions récentes et « les voies et moyens pour qu'il réponde encore davantage aux enjeux du marché du travail et de l'emploi, et permette notamment à chaque salarié, à chaque demandeur d'emploi, d'acquérir et d'enrichir ses qualifications pour répondre aux besoins des entreprises ».

Le système de formation professionnelle est complexe et toute mesure visant à le rendre plus juste, plus lisible et plus efficace, notamment en faveur des plus fragilisés, doit être mise en œuvre.

L'enjeu de la formation professionnelle est double, elle doit à la fois prévenir le chômage et accompagner les plus fragiles mais elle doit aussi savoir anticiper sur les nouveaux métiers et s'adapter aux évolutions technologiques en cours. Même s'il en a tenu compte, l'avis aurait pu aller plus loin en particulier sur les métiers liés à l'évolution environnementale indispensable à notre économie.

Le groupe de la mutualité soutient la création de dispositifs visant la sécurisation des parcours professionnels comme une meilleure articulation du DIF avec les autres dispositifs de formation afin de permettre un crédit de formation d'une durée suffisante. La transférabilité de certains droits comme les heures DIF, telle que proposée dans le cadre d'un accord multi professionnel sur les parcours d'évolution professionnelle dans l'économie sociale, est également un des outils pour la création de compte individuel de formation.

La lutte contre l'illettrisme et le chômage de longue durée, qui sont des causes majeures d'exclusion, doivent être une priorité qui engage l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle et au-delà. Le groupe de la mutualité soutient toute action en faveur de ces publics et en particulier l'adaptation du contrat de sécurisation professionnelle aux chômeurs de longue durée pour leur permettre d'accéder à une formation qualifiante vers un métier porteur.

Enfin, le groupe de la mutualité se félicite que l'avis préconise une meilleure prise en compte du « *hors champ* » dans la gouvernance de la formation professionnelle. L'économie sociale et solidaire fait partie du « *hors champ* ». Or, elle représente 2,3 millions d'emplois stables, soit 10 % de l'emploi français, dont 95 % dans le social, la santé, le sport et les loisirs, l'éducation, la culture et les activités financières. Permettre aux représentants des organisations patronales du « *hors champ* » de siéger dans les instances de formation professionnelle, c'est donc permettre de mieux cibler leurs actions en tenant compte des spécificités de ces secteurs.

La commande était d'autant plus délicate que la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009 est loin d'être achevée. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.